

Annonce de cotation du 28 octobre 2015

Crealogix Holding AG

Emprunt convertible [2¹/₄ – 2³/₄]% 2015-2019 de CHF 20'000'000 avec possibilité d'augmenter le montant jusqu'à CHF 25'000'000, convertible en actions nominatives de Crealogix Holding AG

Emetteur

Crealogix Holding AG, Baslerstrasse 60, CH-8048 Zurich («**CREALOGIX**»)

Lead Manager

Neue Helvetische Bank AG

Prix d'émission et de placement

100.0%

Coupon

[2¹/₄ – 2³/₄]% p.a., payable annuellement le 6 novembre, la première fois le 6 novembre 2016

Droit de souscription préférentiel pour les actionnaires existants

La Neue Helvetische Bank AG, Zurich a pris l'emprunt convertible en ferme et offre les obligations convertibles aux actionnaires de CREALOGIX dans le cadre du droit de souscription préférentiel et des restrictions de vente applicables, selon le nombre d'actions que l'actionnaire détient en date du 22 octobre 2015, pendant la période de souscription préférentielle.

214 actions nominatives de CREALOGIX donnent droit de souscrire à une obligation convertible d'une valeur nominale de CHF 5'000 au prix d'émission.

Les droits de souscription préférentiels ne seront pas négociables en bourse.

Période de souscription préférentielle

23 octobre 2015 – 29 octobre 2015, 12h30 HEC

Placement libre

Les obligations convertibles, pour lesquelles le droit de souscription préférentiel ne sera pas exercé, seront offertes aux actionnaires et d'autres investisseurs, dans le cadre d'une procédure de «bookbuilding» et en respectant les restrictions de vente applicables, jusqu'au 30 octobre 2015, 12h30 HEC

Attribution

30 octobre 2015 après clôture de la bourse

Paiement et livraison et 1^{er} jour de négoce

6 novembre 2015

Volume d'émission

CHF 20'000'000 (avec possibilité d'augmenter le montant jusqu'à CHF 25'000'000)

Durée / remboursement

4 ans / le 6 novembre 2019 à 100.0%

Remboursement anticipé

En tout temps par l'émetteur (i) si au moins 85% du volume d'émission initial des obligations convertibles est converti ou remboursé et amorti par l'émetteur («**Clean-up Call**») ou (ii) si le cours de clôture de l'action nominative de CREALOGIX négociée à la SIX Swiss Exchange représente au moins 130% du prix de conversion durant une période d'au moins 20 à 30 jours de négoce consécutif («**Soft Call**»).

En tout temps par l'obligataire (i) si les actions nominatives de CREALOGIX sont décotées («**Delisting**») ou (ii) en cas de changement de contrôle chez l'émetteur («**Change of Control**»).

Clauses protectrices

Clause négative (avec exceptions), clause pari passu, clause de défaut y compris clause de cross default (avec exceptions)

Coupures

Valeur nominale de CHF 5'000 ou un multiple de ce montant

Titres

Les obligations convertibles et tous les droits y relatifs sont garantis sur la durée par un certificat global au sens de l'art. 973b CO; les obligataires n'ont pas de droit à l'impression de certificats individuels

Periode de conversion / droit de conversion

Les obligations convertibles peuvent être converties en actions nominatives de CREALOGIX d'une valeur nominale de CHF 8.00 par action durant la période de conversion du 7 décembre 2015 au 30 octobre 2019 ou 5 jours ouvrables bancaires (lieu Zurich, ouvert toute la journée) avant un remboursement anticipé. Les fractions de plus de CHF 10.00 seront réglées en espèces.

Prix de conversion

CHF [101.20 – 106.20]; le prix de conversion représente une prime de [22 – 28]% par rapport au cours moyen pondéré quant au volume (VWAP) des actions nominatives de CREALOGIX négociées à la SIX Swiss Exchange du 29 septembre au 21 octobre 2015.

Ajustement du prix de conversion

Notamment dans le cadre de la remise d'actions nominatives garantissant un droit de souscription préférentiel à des actionnaires (avec un prix de souscription inférieur à 95% du cours de clôture (i) du dernier jour durant lequel les actions peuvent être converties, avec droit préférentiel de souscription, à la SIX Swiss Exchange ou (ii) du jour pendant lequel le prix pour un droit de souscription préférentiel sera rendu public), dans le cadre de la distribution en nature aux actionnaires et en cas de paiement de dividende en espèces de plus de CHF 2.00 par action nominative ainsi qu'en cas de certains autres événements qui nécessitent une adaptation du prix de conversion ou une adaptation des conditions de conversion de l'emprunt convertible.

Protection contre un effet dilutif

Par adaptation du prix de conversion, par attribution d'actions supplémentaires ou par exécution en espèces

Mise à disposition des actions

Actions nominatives de l'émetteur émises à partir du capital conditionnel

Actions nominatives

Actions nominatives de l'émetteur d'une valeur nominale de CHF 8.00

Droit au dividende

Les actions nominatives de CREALOGIX qui feront l'objet d'une conversion sont égales à tous points de vue aux actions nominatives existantes de CREALOGIX (avec exceptions).

Domicile de paiement et de conversion

Neue Helvetische Bank AG, Zurich

Qualification fiscale

Emprunt convertible classique

Restrictions de vente

USA / U.S. persons, United Kingdom, European Economic Area

Cotation / négoce

La cotation provisoire à la SIX Swiss Exchange sera requise dès le 6 novembre 2015.

Droit applicable et for judiciaire

Droit suisse / Zurich 1

Obligation convertible

Numéro de valeur: 29'871'584

ISIN: CH0298715845

Ticker: CLX15

Action nominative

Numéro de valeur: 1'111'570

ISIN: CH0011115703

Ticker: CLXN

Droits de souscription préférentiels

Numéro de valeur: 29'878'085

ISIN: CH0298780856

Cette annonce de cotation ne constitue pas un prospectus d'émission au sens des art. 652a respectivement 1156 CO.

Le prospectus d'émission et de cotation en langue allemande, qui fait seul foi pour l'émission et (conjointement avec le complément au prospectus, qui pourra être demandé vraisemblablement à partir de 30 octobre 2015, sans frais, auprès de la Neue Helvetische Bank AG) pour la cotation de l'emprunt convertible, peut être demandé sans frais par e-mail auprès de la Neue Helvetische Bank AG à l'adresse e-mail prospectus@nhbag.ch ou par téléphone au numéro +41 (0)44 204 56 19.

Il est prévu que les conditions définitives (volume d'émission, coupon et prix de conversion/rapport de conversion) seront fixées et annoncées le 30 octobre 2015 après clôture du marché sur la base de l'exercice du droit de souscription préférentiel, de la demande dans la procédure de Bookbuilding et des conditions du marché. Cette annonce de cotation est par conséquent provisoire et vaut sous réserve de cette adaptation.

